



Vice caché sur voiture d'occasion

Par cascroute

Bonjour,

Il y a trois mois, nous avons acheté un véhicule Audi chez un revendeur. Il s'agit d'un véhicule importé d'Allemagne, datant de 2018 avec 73000 kms.

Pendant trois mois, aucun problème.

Il y a 15 jours, le véhicule tombe en panne : moteur tournant mal, avec un bruit de "tracteur" !!!!

Comme il nous a été vendu avec une garantie de 6 mois, moteur et boîte, nous contactons l'organisme de garantie. Ils prennent en charge le dépannage et attendent le verdict du garagiste chez qui nous avons déposé le véhicule.

Il s'agit en fait d'une vis du déphaseur de la distribution qui est tombée toute seule et a provoqué des dégâts, toute la distribution est à changer !! 2000 euros.

La garantie commerciale ne prend rien en charge, l'origine de la panne étant une vis, qui elle-même n'est pas prise en compte....On tombe des nues !!!!

D'après le garagiste (ancien employé chez Audi) et un autre technicien à qui nous avons parlé, il est impossible que ce soit mal serré d'origine. Ce ne peut être dû qu'à une intervention humaine mal faite. N'ayant aucune facture correspondant à une quelconque réparation, nous sommes en droit de penser que ce véhicule cache quelque chose, avec ou sans la complicité du vendeur, un accident peut-être...?

Nous avons contacté le vendeur pour lui demander à minima de prendre en charge la réparation....silence radio.

Que pouvons-nous faire? Comment faire reconnaître éventuellement le vice caché ? Ou la garantie légale de conformité? Merci de vos réponses

Par janus2

Bonjour,

Pour demander l'application de la garantie légale de conformité, vous n'avez rien à faire. Tout défaut qui apparaît durant la première année après la vente est réputé avoir existé au moment de la vente. C'est au vendeur, s'il le conteste, de prouver que ce n'était pas le cas.